

Groupe Front de Gauche
Parti communiste français, Parti de Gauche
Ensemble, République & Socialisme

Conseil régional des 18 & 19 février 2016

RAPPORT CR 25-16

L'ACCES A L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : GRANDE CAUSE REGIONALE DE L'ANNEE 2016

Amendement

L'article 2 de la délibération est modifié, avec les ajouts suivants (en gras) :

« Donne mandat à la Présidente de la Région Ile-de-France pour :

- élaborer dans l'année le programme régional d'accès à la qualification et à la formation des personnes en situation de handicap ;
- renforcer le partenariat régional avec l'Agefiph par le biais d'un accord de partenariat ;
- élaborer une convention de partenariat avec le réseau des Cap emploi franciliens. Et délègue à la Commission permanente l'adoption de ce programme régional et de ces accords et convention de partenariat.

En faveur des personnes en situation de handicap, donne également mandat à la Présidente de la Région Ile-de-France pour :

- développer l'accompagnement des acteurs de la formation et de l'apprentissage ;
- mettre en place des actions de soutien aux employeurs ;
- lancer des actions en faveur de l'innovation ;
- mobiliser la mesure régionale « 100 000 stages pour les jeunes » ;
- favoriser l'accès à l'apprentissage, notamment par la mobilisation de huit développeurs départementaux pour l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap ;
- rendre la Région exemplaire en matière d'accueil et de recrutement des personnes en situation de handicap.

Mandate également la Présidente de la Région Ile-de-France pour créer un groupe de travail qui aura pour mission d'évaluer et de définir les modalités de mise en œuvre

des mesures énoncées dans le présent article. Ce groupe de travail sera constitué des représentants des services de la Région, des départements, du Conseil Consultatif du Handicap, des associations œuvrant sur la question du handicap sur le territoire francilien, et des syndicats de salariés.

Et délègue à la Commission permanente la mise en œuvre de ces engagements et l'adoption ou l'adaptation des règlements d'intervention des dispositifs afférents. »

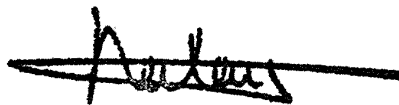
Exposé des motifs

L'emploi des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur, auquel une grande collectivité telle que la Région Ile-de-France se doit de répondre. Cette dernière doit, comme cela est précisé dans l'exposé des motifs du rapport, mobiliser à cette fin tous les leviers institutionnels dont elle dispose.

Elle doit aussi, cependant, agir dans un cadre large de débat et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Doivent ainsi être consultés en particulier : les Départements d'Ile-de-France, le Conseil Consultatif du Handicap, les associations œuvrant sur la question du handicap sur le territoire francilien, et les syndicats de salariés.

C'est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE